



**Ministère de la Santé
et des Services sociaux**

**PLAN D'ACTION
À L'ÉGARD DES
PERSONNES HANDICAPÉES,
2020-2022 Mise à jour**

Bilan 2020-2021

Édition

Coordination :

Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés

Collaboration :

Direction générale des ressources humaines et de la rémunération

Direction des communications

Direction générale de la santé publique

Direction générale du financement, de l'allocation des ressources et du budget

Direction générale des infrastructures, de la logistique, des équipements et de l'approvisionnement

Édition :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca, section Publications

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Adoption :

Adopté par la direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés, le date.

Dépot légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

Bibliothèque et Archives Canada, 2022

ISBN : 9978-2-550-90943-9 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2022

1. Introduction	1
2. Vue d'ensemble de l'organisation	2
3. Engagements du MSSS envers les personnes handicapées.....	5
4. Bilan 2020-2021 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	7
5. Plan d'action 2020-2022	12

1. Introduction

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) présente son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2022. Conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, les ministères et organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ont l'obligation de produire, annuellement, un plan d'action à l'égard des personnes handicapées décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine ainsi que les mesures envisagées pour l'année qui débute.

En publiant son plan d'action 2020-2022, le MSSS désire poursuivre l'accroissement de la participation, sur le plan social et économique, des personnes handicapées et faire respecter davantage leurs droits. Un comité a été mis en place pour sélectionner des actions pertinentes, qui concordent avec les priorités de la politique gouvernementale intitulée *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. Deux personnes handicapées à l'emploi du MSSS font partie du comité, ce qui se révèle utile pour repérer les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées et pour déterminer la priorité des mesures considérées comme les plus aptes à réduire ces difficultés. Cette année, un sondage a été transmis à l'ensemble des personnes handicapées en vue, notamment, de repérer les obstacles à la participation sociale et de trouver des pistes d'amélioration.

Cette version mise à jour inclut le bilan 2020-2021 du plan d'action.

2. Vue d'ensemble de l'organisation

Mission

La mission de l'organisation consiste à maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle premier du MSSS est de voir au bon fonctionnement du système de santé et de services sociaux du Québec. Le MSSS est donc responsable de la définition des priorités, des objectifs et des orientations dans le domaine de la santé et des services sociaux et il veille à leur application. Il évalue également les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

Structure administrative

Pour mener à bien ses mandats sectoriels, le MSSS dispose d'une structure administrative qui reflète les secteurs d'intervention qui lui sont propres. Il regroupe les directions générales suivantes :

Direction supérieure	Direction générale du financement, de l'allocation des ressources et du budget
Direction générale des aînés et des proches aidants	Direction générale des infrastructures, de la logistique, des équipements et de l'approvisionnement
Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés	Direction générale des technologies de l'information
Direction générale de la santé publique	Direction générale des projets spéciaux
Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques	Direction générale de la planification stratégique et de la performance
Direction générale de la coordination réseau et ministérielle et des affaires institutionnelles	Direction générale des ressources humaines et de la rémunération
Direction générale du développement, du bien-être et de la protection de la jeunesse	

D'ailleurs, parmi ses unités, le MSSS compte une Direction des programmes en déficience, trouble du spectre de l'autisme et réadaptation physique (DPDTSARP), sous la Direction générale adjointe des orientations et des programmes relatifs aux clientèles spécifiques ainsi qu'à l'action communautaire (DGAOPRCASAC). Cette dernière est responsable de la coordination du PEG 2015-2019.

Plusieurs organismes et comités liés au domaine de la santé et des services sociaux relèvent de la ministre. Les coordonnées et autres renseignements de ces organismes peuvent être consultés dans le site Web du MSSS : www.msss.gouv.qc.ca/ministere/organisme.php.

Réseau de la santé et des services sociaux

Le MSSS partage ses responsabilités avec 34 établissements publics, dont le rôle le plus important consiste à donner à la population, ainsi qu'aux personnes handicapées qui en font partie, des services de santé et des services sociaux. Ces établissements sont responsables de la mise en œuvre des programmes en déficience, trouble du spectre de l'autisme et réadaptation physique. Ils ont aussi

l'obligation légale de produire, d'adopter et de rendre public un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Par ailleurs, en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), les établissements exercent une responsabilité populationnelle impliquant notamment une obligation de maintenir et d'améliorer la santé et le bien-être de la population d'un territoire donné ainsi que des personnes handicapées qui en font partie, en :

- rendant accessibles un ensemble de services sociaux et de santé pertinents, coordonnés, qui répondent de manière optimale aux besoins exprimés et non exprimés de la population;
- assurant l'accompagnement des personnes et le soutien requis;
- agissant en amont sur les déterminants de la santé.

Cette obligation, qui exige une collaboration entre l'établissement et les divers partenaires sectoriels, contribue à prévenir et à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Consultation des personnes handicapées

Dans ses travaux, le MSSS collabore, notamment, avec le Comité consultatif des associations nationales de défense des droits des personnes handicapées, composé des organisations suivantes :

- Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN);
- Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH);
- Fédération québécoise de l'autisme (FQA);
- Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI).

Lieux de travail

Au 31 mars 2021, le MSSS comptait 1 276 personnes à son emploi ayant un statut permanent ou occasionnel. Le siège social du MSSS est situé au 1075, chemin Sainte-Foy à Québec.

Les mesures contenues dans le plan d'action sont mises en place dans tous les édifices du MSSS. En majorité, les employés travaillent dans les locaux situés, à Québec, au 930, chemin Sainte-Foy, au 555, boulevard Wilfrid-Hamel et au 3000, avenue Saint-Jean-Baptiste. Les employés de Montréal travaillent dans les locaux situés au 201, boulevard Crémazie Est, au 405, avenue Ogilvy ainsi qu'au 2021, avenue Union.

Coordination du plan d'action

La Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC) est responsable de l'élaboration du plan d'action. Un comité de suivi a été mis sur pied dans le but de déterminer les actions et d'assurer leur accomplissement.

Collaboration à l'élaboration du plan d'action

Pour élaborer le plan d'action, la collaboration des groupes suivants a été nécessaire :

- Direction générale de la planification stratégique et de la performance (DGPSP);
- Direction générale des ressources humaines et de la rémunération (DGRHR);
- Direction des communications (DC);
- Direction générale des infrastructures, de la logistique, des équipements et de l'approvisionnement (DGILEA);
- Direction générale du financement, de l'allocation des ressources et du budget (DGFARB);
- Direction générale de la santé publique (DGSP);
- deux personnes handicapées. Elles font partie du personnel du MSSS et elles participent au comité de suivi.

Pour produire le présent bilan et plan d'action, le comité de suivi a été consulté au cours de l'automne 2020.

3. Engagements du MSSS envers les personnes handicapées

En raison de sa mission gouvernementale et en appui à la responsabilité populationnelle des établissements, le MSSS est responsable de plusieurs engagements envers les personnes handicapées, qui contribuent à prévenir et à réduire les obstacles à leur intégration et dont les éléments n'apparaissent pas dans le présent plan d'action.

Le MSSS tient compte des caractéristiques et des besoins des personnes handicapées dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques, orientations, plans d'action, guides et programmes d'aide, et ce, dans l'ensemble de ses programmes-services (déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, personnes âgées, proches aidants, santé publique, etc.).

Les engagements du MSSS incluent notamment des mesures :

- de promotion;
- d'accessibilité aux services offerts;
- d'accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations;
- d'accessibilité à l'information et aux documents;
- d'adaptation aux situations particulières (ex. : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité civile);
- d'adaptation dans le cadre de toute activité susceptible d'avoir une incidence sur des personnes handicapées;
- de sensibilisation, d'information et de formation destinées au personnel et aux intervenants, ainsi qu'aux personnes handicapées et à leurs proches;
- de suivi et d'évaluation.

Voici quelques engagements notables qu'il a pris dans les dernières années.

Priorités du MSSS – Planification stratégique 2019-2023

Le Plan stratégique 2019-2023¹ comprend des engagements qui portent sur l'amélioration de l'accès des services auprès des personnes handicapées. Ces engagements se définissent ainsi :

- augmenter le nombre de places en services résidentiels pour les personnes vivant avec une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme;
- augmenter le nombre de personnes recevant des services de soutien à domicile;
- augmenter le nombre d'heures de services de soutien à domicile;
- augmenter la proportion de jeunes enfants présentant un retard significatif de développement ayant bénéficié de services des programmes en déficience physique ou en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme dans les délais.

On y trouve l'engagement de déposer une Politique nationale pour les personnes proches aidantes.

¹ Une version révisée du plan stratégique a été mise en ligne en septembre 2021, soit dans l'année financière 2021-2022.

Priorités – Ententes de gestion et d'imputabilité

En vue d'améliorer l'accès, l'intégration et la qualité des services offerts aux personnes handicapées, des orientations et des priorités sont déterminées pour les établissements de santé et de services sociaux à l'intérieur des ententes de gestion et d'imputabilité².

Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS)

Ce plan d'action présente bon nombre de mesures pour améliorer la santé et pour réduire les inégalités sociales de santé au Québec. Plusieurs actions touchent les personnes handicapées et les proches aidants, notamment en ce qui a trait à l'accès aux bâtiments, à la littératie en matière de santé, aux activités pour les personnes handicapées et aux proches aidants.

Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022 – Des actions structurantes pour les personnes et leur famille

Le Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022 – Des actions structurantes pour les personnes et leur famille regroupe un ensemble de mesures coordonnées au profit des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ces mesures ont pour objectifs de favoriser le développement du plein potentiel de ces personnes, de permettre leur accomplissement ainsi que de soutenir leurs proches.

COVID-19

Au Québec, le premier cas de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a été confirmé le 28 février 2020 et, dès le 13 mars, l'urgence sanitaire était décrétée. Celle-ci s'accompagnait d'annonces sur la mise en place de mesures exceptionnelles pour protéger la population. Dans ce contexte, le MSSS s'est assuré de rendre accessibles, au bénéfice des personnes handicapées, les messages d'intérêt et les autres communications qu'il transmettait à l'ensemble de la population québécoise, de même qu'à son réseau.

Par ailleurs, le MSSS a [annoncé](#) le 17 mars 2021 que les personnes handicapées vivant dans des ressources intermédiaires ou de type familial (RI-RTF), des ressources à assistance continue (RAC) et des milieux d'hébergement ayant une entente en vertu de l'article 108 de la LSSSS avec un établissement du réseau de la santé et des services sociaux seront vaccinées contre la COVID-19 sous peu. La vaccination serait ainsi offerte directement dans les lieux de résidence des personnes présentant un diagnostic de déficience intellectuelle, de trouble du spectre de l'autisme ou de déficience physique. Il ne serait donc pas nécessaire pour ces personnes de prendre rendez-vous. Cette décision touchait environ 13 000 usagers ainsi que les travailleurs et propriétaires de ces milieux de vie et d'hébergement.

2. L'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) constitue un outil permettant au MSSS de définir les relations avec les établissements de santé.

4. Bilan 2020-2021 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées³

1. OBSTACLE

Faible connaissance manifestée par les employés à propos de la réalité vécue par les personnes handicapées

1. OBJECTIF

Améliorer la connaissance du personnel à l'égard des personnes handicapées

Action 1.1	Diffuser, auprès des employés du MSSS, le plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Résultats 2020-2021	Directions	Échéancier
	Diffusion, dans le site du MSSS, du plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Cette publication a été mise en ligne le 14 mai 2021 sur Québec.ca et dans le site Web du MSSS.	DC	Mars 2021
	Nombre de consultations du plan d'action de l'année précédente à partir du site Web du MSSS	Du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, la page dans la section Publications du site Web du MSSS a été consultée 191 fois. Le document a été consulté 45 fois à partir de Québec.ca.	DC	En continu
Action 1.2	Inclure, au sein du comité de révision du PAPH, des personnes handicapées	Résultats 2020-2021	Directions	Échéancier
	Nombre de personnes handicapées faisant partie du comité du PAPH	Au total, on compte deux personnes handicapées.	DGPPFC	En continu
Action 1.3	Promouvoir, au sein du MSSS, la Semaine québécoise des personnes handicapées et la Journée internationale des personnes handicapées	Résultats 2020-2021	Directions	Échéancier
	Nombre d'activités accomplies au cours de la Semaine québécoise des personnes handicapées	En 2020, les activités ont été moins nombreuses en raison du télétravail et de la situation résultant de la pandémie. Elles se résument ainsi : – un partage de publications de l'Office des personnes handicapées du Québec sur les	DC	Juin 2020 et 2021

3. Les données du bilan du plan d'action couvrent les données du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

médias sociaux du MSSS;

- cinq actualités dans l’intranet ministériel pour promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) :
 - une annonce de la semaine,
 - un questionnaire,
 - trois nouvelles pour détruire les mythes à propos des personnes handicapées;
- une actualité du ministre Carmant sur le site Web du MSSS pour mettre en évidence la SQPH.

Action 1.4 Promouvoir la Politique de l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	Résultats 2020-2021	Directions	Échéancier
Diffusion, dans le site intranet, d'une nouvelle sur la Politique de l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	Cette action n'a pas été accomplie en 2020-2021, et ce, conformément à l'échéancier.	DGPPFC	Juin 2021
Action 1.5 Informier l'ensemble du personnel d'une direction des difficultés vécues par chaque nouvelle personne handicapée entrant en poste	Résultats 2020-2021	Directions	Échéancier
Transmission d'un message pour sensibiliser l'ensemble de la direction concernée aux difficultés vécues par une personne handicapée lorsqu'elle entre en poste, avec l'accord de celle-ci	<p>Une section de l'aide-mémoire à l'intention des gestionnaires à l'occasion de l'accueil d'un nouvel employé invite les gestionnaires à transmettre un message à l'ensemble de leur direction lorsqu'ils embauchent une personne handicapée. Ce document est accessible dans la section de l'intranet réservée aux gestionnaires. L'aide-mémoire est envoyé chaque fois que se présente une nouvelle embauche par la Direction générale de la gestion de la main-d'œuvre.</p> <p>De même, un message de sensibilisation a été transmis au personnel, au moyen de l'intranet, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre 2020.</p>	DGRHR	En continu

Action 1.6	Favoriser la formation ou la sensibilisation du personnel ciblé	Résultats 2020-2021	Directions	Échéancier
Nombre de formations ou d'activités de sensibilisation auxquelles du personnel ciblé a participé	<p>Le MSSS a participé à ces activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> – une formation de l'OPHQ portant sur l'accès aux documents et aux services offerts au public, le 16 février 2021; – un webinaire sur l'attraction du personnel organisé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CPDPJ), le 17 mars 2021. 	DGPSP	Mars 2021 Mars 2022	

2. OBSTACLE

Difficulté d'augmenter, au sein du personnel embauché, la proportion de personnes handicapées

2. OBJECTIF

Augmenter, au MSSS, la représentativité des personnes handicapées

Action 2.1	Transmettre aux gestionnaires de l'information à propos de l'existence du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	Résultats 2020-2021	Directions	Échéancier
Nombre de communications liées à la sensibilisation des gestionnaires à l'existence du PDEIPH et des orientations gouvernementales	En octobre 2020, une note a été envoyée à tous les gestionnaires pour annoncer le lancement de l'appel de projets et les sensibiliser. Un rappel a été effectué quelques semaines plus tard.	DGRHR	En continu	
Nombre de projets d'emploi de personnes handicapées soumis à Infrastructures technologiques Québec (ITQ) dans le contexte du PDEIPH	Au total, trois projets ont été soumis à l'ITQ, qui ont tous été retenus, dont deux ont été financés par l'ITQ.	DGRHR	En continu	

Action 2.2	Établir un processus de dotation pour favoriser l'embauche des personnes handicapées	Résultats 2020-2021	Directions	Échéancier
Taux de représentativité, au MSSS, des personnes handicapées	Au 31 mars 2021, le taux de représentativité des personnes handicapées, par rapport à l'effectif permanent total, est de 1,2 %.	DGRHR	En continu	

3. OBSTACLE

L'accès à certaines informations et à certains biens ou services peut être restreint pour les personnes handicapées

3. OBJECTIF

Améliorer l'accessibilité du Web pour les personnes handicapées

Action 3.1 Replacer le contenu des microsites dans l'un des principaux sites du MSSS (site institutionnel du MSSS, la section de celui-ci qui s'adresse aux professionnels de la santé et le site Quebec.ca), ce qui permettra d'assurer le respect des standards d'accessibilité du Web	Résultats 2020-2021	Directions	Échéancier
Nombre de microsites fermés dont le contenu a été remplacé sur l'un des principaux sites du MSSS	Cinq microsites ont été fermés et leur contenu, remplacé.	DC	En continu

Action 3.2 Rendre compte du nombre de plaintes ou de demandes en lien avec les sites Web et avec l'accessibilité des sites pour les personnes handicapées	Résultats 2020-2021	Directions	Échéancier
Nombre de plaintes ou de demandes reçues et traitées	Aucune demande n'a été reçue.	DC	En continu

4. OBJECTIF

Répondre aux demandes d'accommodement faites par des employés handicapés en ce qui concerne l'accès aux biens et aux services

Action 4.1 Prendre des mesures d'accommodement, auprès des personnes handicapées, à la suite des demandes	Résultats 2020-2021	Directions	Échéancier
Taux de réponse aux demandes d'adaptation de l'environnement et des postes de travail des personnes handicapées. Autres mesures d'accommodement mises en place pour l'obtention d'un service ou pour l'accès aux locaux sur le plan physique	Aucune demande particulière n'a été faite par un nouvel employé ayant un handicap.	DGRHR	En continu

5. OBJECTIF**Assurer la mise à jour continue des plans d'évacuation spécialisés, pour les employés handicapés**

Action 5.1 Désigner un accompagnateur pour chaque personne handicapée en cas de situations d'urgence	Résultats 2020-2021	Directions	Échéancier
Réalisation d'un rappel auprès des gestionnaires dont l'un des employés est handicapé	Cette action a été reportée en raison de la situation pandémique obligeant les employés à faire du télétravail, rendant impossible la désignation d'un accompagnateur.	DGPRM	Mars 2021

6. OBJECTIF**Tenir compte, au moment de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité de ceux-ci pour les personnes handicapées**

Action 6.1 Transmettre, au personnel concerné par le processus d'approvisionnement, des renseignements qui ont rapport à l'achat et à la location de biens et de services auxquels les personnes handicapées peuvent avoir accès	Résultats 2020-2021	Directions	Échéancier
Nombre de communications liées à l'approvisionnement accessible	En octobre 2020, un courriel de sensibilisation a été envoyé au personnel responsable de l'acquisition du matériel et de la gestion contractuelle.	DGPSP	Mars 2021

5. Plan d'action 2020-2022

1. OBSTACLE	Faible connaissance manifestée par les employés à propos de la réalité vécue par les personnes handicapées
--------------------	---

1. OBJECTIF	Améliorer la connaissance du personnel à l'égard des personnes handicapées
--------------------	---

	Actions	Indicateurs	Directions	Échéancier
1.1	Diffuser, auprès des employés du MSSS, le plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Diffusion, dans le site du MSSS, du plan d'action à l'égard des personnes handicapées	DC	Mars 2021
		Nombre de téléchargements du plan d'action de l'année précédente à partir du site Web du MSSS	DC	En continu
1.2	Inclure, au sein du comité de révision du PAPH, des personnes handicapées	Nombre de personnes handicapées faisant partie du comité du PAPH	DGPSP	En continu
1.3	Promouvoir, au sein du MSSS, la Semaine québécoise des personnes handicapées et la Journée internationale des personnes handicapées	Nombre d'activités accomplies au cours de la Semaine québécoise des personnes handicapées	DC DGPPFC	Juin 2021
1.4	Promouvoir la Politique de l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	Diffusion, dans le site intranet, d'une nouvelle sur la Politique de l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	DGPPFC	Juin 2021
1.5	Informar l'ensemble du personnel d'une direction des difficultés vécues par chaque nouvelle personne handicapée entrant en poste	Transmission d'un message pour sensibiliser l'ensemble de la direction concernée aux difficultés vécues par une personne handicapée lorsqu'elle entre en poste, avec l'accord de celle-ci	DGGMO	En continu
1.6	Favoriser la formation ou la sensibilisation du personnel ciblé	Nombre de formations ou d'activités de sensibilisation auxquelles du personnel ciblé a participé	DGPSP	Mars 2021

2. OBSTACLE	Difficulté d'augmenter, au sein du personnel embauché, la proportion de personnes handicapées
--------------------	--

2. OBJECTIF	Augmenter, au MSSS, la représentativité des personnes handicapées
--------------------	--

	Actions	Indicateurs	Directions	Échéancier
2.1	Transmettre aux gestionnaires de l'information à propos de l'existence du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	Nombre de communications liées à la sensibilisation des gestionnaires à l'existence du PDEIPH et des orientations gouvernementales	DGGMO	En continu
		Nombre de projets d'emploi de personnes handicapées soumis à Infrastructures technologiques Québec (ITQ) dans le contexte du PDEIPH	DGGMO	En continu

2.2	Établir un processus de dotation pour favoriser l'embauche des personnes handicapées	Taux de représentativité, au MSSS, des personnes handicapées	DGGMO	En continu
------------	---	--	-------	------------

3. OBSTACLE L'accès à certaines informations et à certains biens ou services peut être restreint pour les personnes handicapées

3. OBJECTIF Améliorer l'accessibilité du Web pour les personnes handicapées

	Actions	Indicateurs	Directions	Échéancier
3.1	Replacer le contenu des microsites dans l'un des principaux sites du MSSS (site institutionnel du MSSS, la section de celui-ci qui s'adresse aux professionnels de la santé et le site Quebec.ca), ce qui permettra d'assurer le respect des standards d'accessibilité du Web	Nombre de microsites fermés dont le contenu a été remplacé sur l'un des principaux sites du MSSS	DC	En continu
3.2	Rendre compte du nombre de plaintes ou de demandes en lien avec les sites Web et avec l'accessibilité des sites pour les personnes handicapées	Nombre de plaintes ou de demandes reçues et traitées	DC	En continu

4. OBJECTIF Répondre aux demandes d'accommodement faites par des employés handicapés en ce qui concerne l'accès aux biens et aux services

	Actions	Indicateurs	Directions	Échéancier
4.1	Prendre des mesures d'accommodement, auprès des personnes handicapées, à la suite des demandes	Taux de réponse aux demandes d'adaptation de l'environnement et des postes de travail des personnes handicapées. Autres mesures d'accommodement mises en place pour l'obtention d'un service ou pour l'accès aux locaux sur le plan physique	DGGMO	En continu

5. OBJECTIF Assurer la mise à jour continue des plans d'évacuation spécialisés, pour les employés handicapés

	Actions	Indicateurs	Directions	Échéancier
5.1	Désigner un accompagnateur pour chaque personne handicapée en cas de situations d'urgence	Réalisation d'un rappel auprès des gestionnaires dont l'un des employés est handicapé	DGGMO	Mars 2021

6. OBJECTIF**Tenir compte, au moment de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité de ceux-ci pour les personnes handicapées**

	Actions	Indicateurs	Directions	Échéancier
6.1	Transmettre, au personnel concerné par le processus d'approvisionnement, des renseignements qui ont rapport à l'achat et à la location de biens et de services auxquels les personnes handicapées peuvent avoir accès	Nombre de communications liées à l'approvisionnement accessible	DGPSP	Mars 2021



msss.gouv.qc.ca

